

Peut-on repenser l'Organisation des Nations Unies

Rafik Naimi, professeur chercheur en science politique
université Mohammed Premier d'Oujda,
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales

Résumé

Le spectre de la guerre gagne de nouveau l'Europe. Cette dernière a **mobilisé** son arsenal nucléaire, et a **décuplé** son budget militaire de peur d'être attaquée par la Russie. L'Organisation du Traité Atlantique du Nord (OTAN) **est en alerte maximale**, et certains politologues parlent déjà des prémices d'une troisième guerre mondiale.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est mise à mal par la multiplication de ses déboires militaires et diplomatiques, cristallisés par l'éclatement de conflits armés en Ukraine, en Afrique, au proche orient, et partout dans le monde, Quels sont les organes vitaux de l'ONU qu'il conviendrait de réformer afin de pouvoir garantir la paix, et la sécurité internationale, et redonner à l'ONU sa crédibilité tant minée par les échecs de cette organisation internationale ?

Mots clés : Réformer l'ONU, crises géopolitiques et sécuritaires, déclin du multilatéralisme, respect du droit international, crédibilité onusienne.

Summary

The specter of war once again reaches Europe. The latter mobilizes its nuclear arsenal, and increases its military budget tenfold for fear of being attacked by Russia. NATO is on high alert, and some political scientists are already talking about the beginnings of a third world war. The United Nations (UN) is undermined by the multiplication of its military and diplomatic setbacks, crystallized by the outbreak of armed conflicts in Ukraine, Africa, the Middle East, and throughout the world. Which vital organs of the UN should be reformed in order to guarantee peace and international security, and restore to the UN its credibility so undermined by the failures of this international organization?

Keywords : Reforming the UN, geopolitical and security crises, decline of multilateralism, respect for international law, UN credibility.

INTRODUCTION

La fin de la guerre froide en Novembre 1989, et son corollaire la fin du monde bipolaire **ont laissé** présager un monde heureux, à l'abri des conflits armés, et de toute escalade militaire. **Les Etats ont réduit drastiquement le budget alloué à la défense, et se sont consacrés** à développer leur économie, sur fond d'une mondialisation croissante, voir impitoyable. D'autres Etats comme la France, **ont considéré** que l'Organisation du Traité Atlantique du Nord (OTAN), et l'ONU ne servent à rien, et qu'il faudrait, par voie de conséquence, réduire leurs budgets.

En revanche, cette vision du monde s'est révélée naïve, décalée de la réalité géopolitique et sécuritaire constatée sur la scène internationale. En effet le monde est de nouveau traversé par des conflits armés un peu partout : l'occupation de la Palestine, et les boucheries humaines perpétrées par la machine de guerre israélienne, depuis 1948, la guerre américaine en Afghanistan de 2001 à 2021, l'intervention américaine armée en Irak en 2003, sans l'accord préalable du Conseil de sécurité, la guerre en Ukraine depuis 2014...L'ONU, **l'instrument de paix et de sécurité internationale est en panne**. Peut-on le réformer de manière à ce que l'on puisse rétablir la paix à l'échelle internationale ?

Dans la perspective de répondre à **cette problématique**, nous avons adopté dans un premier point une approche historique où nous présentons les soubassements de la création de l'ONU, et dans un deuxième point, une approche analytique afin de pouvoir disséquer les réformes potentielles que l'on pourrait introduire, ou du moins proposer, et ce, dans l'objectif de contribuer à la réalisation d'un monde heureux, respectueux de la paix, du multilatéralisme, et du droit international.

Partie I Les soubassements de la naissance de l'Organisation des Nations Unies

Au cours de la deuxième guerre mondiale, la nouvelle organisation du

monde a été préparée, grâce notamment à la volonté du président américain Franklin Roosevelt⁶⁵² de rompre avec la stratégie isolationniste des Etats-Unis, tout en tirant des enseignements de l'échec de la Société des Nations. **L'idée de ce Président américain a consisté** à trouver après la guerre, un cadre de coopération permanent entre les Etats dans la perspective de garantir la paix, et la sécurité internationale.

La création des Nations Unies peut certes s'analyser comme **le fruit** des circonstances de l'après-guerre, et de l'immensité des horreurs commises entre 1933 et 1945⁶⁵³. Cependant, la naissance de cette organisation internationale est aussi le résultat d'une longue maturation d'idées marquées par **un univers serein, à l'abri des conflits**.

La Conférence des Nations Unies sur l'organisation du monde s'est réunie à San Francisco le 25 avril 1945, au lendemain du décès de Roosevelt, alors que la guerre n'est pas encore terminée. La charte de l'organisation est approuvée à l'unanimité, et signée le 26 juin 1945. Elle entre en vigueur le 24 Octobre 1945.

La Charte définit l'organisation comme ayant une vocation universelle. L'ONU est passée de 51 Etats membres à 76 en 1955, puis à 99 en 1960, 126 en 1968 et 159 en 1984, à 184 membres en 1993. Actuellement, l'ONU rassemble 193 membres. L'Organisation des Nations Unies compte des organes principaux et des organes subsidiaires.

– **Les organes principaux de l'ONU**

Les organes principaux de l'ONU sont au nombre de six. Mais l'un deux, le Conseil de tutelle, en l'occurrence, chargé de contrôler l'application du régime international de tutelle, défini au chapitre 7 de la charte de l'ONU, aux territoires placés auparavant sous mandat de la SDN⁶⁵⁴ a suspendu ses missions en 1944 après l'accession à l'indépendance des îles Palaos, dernier territoire soumis à ce régime.

⁶⁵²Franklin Roosevelt est le 32ème président des Etats-Unis, né en 1882 , et mort en 1945

⁶⁵³Anne- Cécile Robert, Romuald Sciora, Qui veut la mort de l'ONU, Editions Eyrolles, Paris, 2022.

⁶⁵⁴La Société Des Nations, l'organisation mondiale qui a précédé l'ONU.

1- L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de tous les Etats membres. Chaque Etat dispose d'une voix. Elle a une compétence générale, et se réunit tous les ans entre la mi-septembre et la mi-décembre pour délibérer sur toutes les affaires du monde. Les décisions sont prises généralement à la majorité des deux tiers, mais dans la plupart des cas, la technique du consensus est utilisée.

2- Le Conseil de Sécurité

Le Conseil de Sécurité représente l'organe dédié au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Il est composé des cinq grandes puissances qui sont membres permanents, **et qui ont un droit de veto**. Il s'agit des Etats-Unis, la Chine, la Russie, le Royaume Uni, et la France. Dix autres membres sont élus pour deux ans par l'Assemblée générale de manière à garantir une représentation du reste du monde.

Les décisions sont prises par le vote de **neuf membres sur quinze** dont en principe les membres permanents, selon l'article 27 de la **Charte des Nations Unies**, mais l'abstention d'un membre permanent, selon l'usage établi, n'empêche pas l'adoption d'une résolution.

Le Conseil de Sécurité est un organe permanent **qui dispose** d'un pouvoir de coercition et dont les décisions sont obligatoires. Il peut recommander le règlement pacifique des conflits internationaux conformément au chapitre VI de la Charte. S'il constate une menace contre la paix, il peut prendre des sanctions économiques, en vertu du chapitre VII, et l'article 41. Parfois, **il peut prendre** des sanctions militaires aussi comme le stipule l'article 42 de la Charte des Nations Unies.

3- Le Conseil économique et Social

Le Conseil économique et social se compose de 54 membres choisis par l'Assemblée générale de l'ONU pour un mandat de trois ans. Les décisions sont prises à la majorité simple. Ses compétences sont variées : **la Charte des Nations Unies les a délimitées notamment dans l'article 61 à 72**. Il est principalement chargé de la coordination

des travaux des institutions spécialisées⁶⁵⁵, et de nombreux organes subsidiaires. Comme il est chargé de traiter les problématiques d'ordre économique, social, culturel, ainsi que les questions qui touchent les droits de l'homme, et les libertés publiques

Le Secrétariat du Conseil économique et social est dirigé par un Secrétaire général nommé par l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sécurité, après accord des cinq grandes puissances citées précédemment.

4 La Cour Internationale de Justice (CIJ)

La Cour internationale de justice a été créée le 26 juin 1945. C'est une juridiction composée de quinze magistrats élus par l'Assemblée générale, et par le Conseil de sécurité. Elle a succédé à la Cour permanente de justice internationale. Elle siège à la Haye⁶⁵⁶, et chargée de règlement des différends entre les Etats conformément au droit international. Sa compétence comporte toute affaire que les parties lui soumettent, et ses arrêts sont obligatoires. Comme, elle donne des avis juridiques. Selon l'article 96 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité peut demander à la CIJ un avis sur une question juridique. En décembre 2003, par exemple, l'Assemblée générale a demandé à la CIJ un avis juridique sur la légalité du mur construit par Israël dans le territoire palestinien occupé. Le 9 juillet 2004, la CIJ a rendu un avis négatif condamnant le mur de séparation réalisé par l'entité occupante.

Un autre exemple, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a demandé un avis juridique à la CIJ sur la déclaration d'indépendance unilatérale prononcée par le Kosovo en 2008. La CIJ a estimé que la déclaration d'indépendance prononcée par le Kosovo n'a ni violé le droit international, ni la résolution 1244 du Conseil de sécurité⁶⁵⁷, ni le cadre de la

⁶⁵⁵ Les institutions spécialisées sont nombreuses : l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Banque mondiale....

⁶⁵⁶ Commune qui se trouve dans les Pays Bas (Hollande).

⁶⁵⁷ Cette résolution a été adoptée dans le cadre des combats entre les forces de la Serbie, et du Kosovo.

Constitution.

Cependant, peu d'Etats ont accepté l'adhésion à la Cour internationale de justice, ce qui a déçu les artisans de cet instrument international de règlement des conflits mondiaux.

L'article 92 de la Charte de l'ONU définit la Cour internationale de justice : « La Cour internationale de justice constitue l'organe judiciaire principal des Nations Unies. Elle fonctionne conformément à un statut établi sur la base du statut de la Cour permanente de justice internationale et annexé à la présente charte dont il fait partie intégrante ».

– **Les organes subsidiaires de l'ONU**

L'ONU compte plusieurs organes subsidiaires, les plus importants sont :

- Les commissions économiques régionales (Asie-Pacifique, Asie occidentale, Afrique, Europe, Amérique latine et Caraïbes).
- **L'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).**
- **Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT).**
- **Le fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).**
- **Le Conseil mondial de l'alimentation (CMA).**
- **L'institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).**
- **La conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).**
- Les commissions techniques dont la commission des droits de l'homme ou la commission du droit international.
- Le haut-commissariat aux droits de l'homme, et le haut-commissariat pour les réfugiés (HCR).
- Les programmes pour le développement (PNUD), pour l'environnement (PNUE), et pour l'alimentation (PAM).
- Le fonds pour l'enfance (UNICEF).
- Les instituts de recherche pour la promotion de la femme, le développement social, la recherche sur le désarmement.
- L'université des Nations Unies, et l'université pour la paix.

- Les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda.
- Les missions d'assistance ou les forces de maintien de la paix. Il y a lieu de préciser que l'Organisation des Nations Unis (ONU) compte également des institutions spécialisées. Ce sont des organisations intergouvernementales dotées d'un statut, **d'organes**, un budget, un personnel, une direction, un siège, mais elles sont rattachées à l'ONU pour assurer la coordination de ses travaux. Les institutions spécialisées sont créées par des accords intergouvernementaux qui fixent leurs statuts, et sont dotées de compétences larges dans le domaine économique, social culturel, de la santé publique, et d'autres domaines proches.

Les institutions spécialisées disposent de la même structure :

- une assemblée générale qui fixe les grandes orientations, et qui réunit tous les deux ans, les représentants des Etats membres, chaque pays dispose d'une voix, sauf dans les institutions de Bretton Woods.
- Un conseil plus réduit où les grandes puissances sont toujours représentées, assure la direction effective.
- Un secrétariat qui met en œuvre les décisions, sous l'autorité d'un directeur ou d'un secrétaire général souvent ayant une grande autorité.

Les institutions spécialisées ont aujourd'hui des tâches économiques, mais elles sont en permanence en concurrence avec les organes subsidiaires de l'ONU aux compétences similaires.

Parmi les institutions spécialisées :

1- L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Elle **est créée** en 1919 par la conférence de Versailles. Elle a affirmé en 1944, dans la déclaration de Philadelphie, la suprématie des objectifs sociaux dans les relations internationales, et la nécessité de lutter contre la pauvreté.

La composition de son Assemblée générale est spéciale puisque les délégations des Etats comprennent deux envoyés du gouvernement, mais aussi un délégué représentant les employeurs, et un délégué

représentant les travailleurs. Chacun jouit de la liberté d'expression en matière de vote. L'OIT a joué un rôle important dans l'amélioration des conditions de travail, et de la protection sociale.

2- L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La FAO a pour origine la conférence tenue à Hot Springs en 1943 à l'initiative des Etats-Unis. Les missions du FAO consiste à poser la problématique de l'amélioration de l'alimentation surtout dans les territoires ravagés par la guerre. L'action du FAO est complétée par deux organes subsidiaires de l'ONU : le programme alimentaire mondial que la FAO pilote avec le Conseil économique et social ; le Conseil mondial de l'alimentation dont elle assure le secrétariat.

Les critiques portés contre la FAO ont conduit à la création en 1977 du Fonds international de développement de l'agriculture (FIDA). C'est une institution spécialisée chargée de mobiliser des ressources pour le compte des pays en développement.

3- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été créée en 1945. Elle a pour tâches de développer la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, la science, et la culture.

4- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'organisation mondiale de la santé a succédé à l'organisation d'hygiène de la Société Des Nations (SDN). Elle participe à la lutte contre les maladies, et à la définition des normes pour les produits pharmaceutiques.

5- L'Union internationale des télécommunications

Le rôle de l'Union internationale des télécommunications est d'harmoniser le développement des télécommunications dans le monde. Le siège de cette institution spécialisée est à Genève en Suisse.

6- L'Union postale universelle

L'Union postale universelle constitue le principal forum de la coopération internationale dans le domaine postal, elle garantit la libre circulation des envois postaux.

7- L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM)

Les statuts de l'OMM sont définis par la convention du 11 Octobre 1947. Les objectifs sont précisés dans la convention :

- Faciliter la coopération mondiale pour la réalisation d'un réseau de stations d'observations prestataires de services en matière de météo.
- Encourager l'échange rapide de l'information météorologique.
- Développer les applications de la météorologie à l'aviation civile, au transport maritime, à l'agriculture...
- Promouvoir la recherche et la formation en météorologie.

L'on peut ranger **dans** le même groupe (institutions spécialisées) des institutions récentes comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'organisation maritime internationale, l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

8- Les institutions économiques et financières

Les institutions économiques et financières sont regroupées dans les institutions de Bretton Woods pour discuter de la réforme du système monétaire international, pour une stabilité économique et financière mondiale. L'on peut y rajouter le Fonds Monétaire International (FMI), et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), et la banque mondiale.

L'organisation, et le mode de fonctionnement de ces institutions dérogent au principe d'égalité des Etats. Ainsi, le FMI fonctionne comme une société par action, et à l'assemblée générale du FMI, chaque Etat dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa souscription dont le montant est fixé lors de son adhésion, et réévalué de façon périodique. Les Etats-Unis ont 17,4 % des voix, le Japon 6,15 %....

9- Les institutions apparentées

Ce sont des organisations intergouvernementales rattachées à l'ONU dans des conditions similaires de celles des institutions spécialisées, mais qui jouissent d'une plus grande autonomie. Il s'agit, en l'occurrence, de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

L'Organisation mondiale du Commerce constitue la seule organisation internationale qui s'occupe des règles qui régissent le commerce entre les Etats. L'objectif de cette organisation internationale tel qu'il a été énoncé dans l'accord fondateur de l'Organisation est d'utiliser le commerce comme un moyen d'améliorer le niveau de vie des populations, de créer des emplois, et de promouvoir le développement durable.

L'agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) est une organisation internationale qui travaille sous l'égide de l'ONU. Elle rend un rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle rend aussi des rapports au Conseil de sécurité chaque fois que la demande est faite par ce dernier. Elle a été fondée en 1957. Son siège est à Vienne, l'objectif vital de cette organisation internationale consiste à développer les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, et limiter les applications militaires de cette énergie.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a été créée en 1997, elle est basée à la Haye. L'objectif de cette institution internationale est de mettre en œuvre la convention sur l'interdiction des armes chimiques. Les Etats membres de cette organisation internationale, et qui ont signé la Convention devraient détruire toutes armes chimiques existantes. Comme elle milite pour la coopération internationale pour une utilisation pacifique de la Chimie⁶⁵⁸.

Malgré les progrès réalisés par le système onusien, ce dernier a essuyé des critiques caustiques des pays en développement, et de la Russie : bureaucratisation et lourdeur, politisation de certaines institutions internationales, incompétence du personnel, l'enchevêtrement des compétences des organes de l'ONU, la multiplication des conflits armés à l'échelle internationale (Palestine, Yémen, Ukraine,...). Ce constat pousse à repenser le système onusien de manière à ce qu'il puisse répondre aux attentes de la communauté internationale, c'est la fameuse problématique de la réforme de l'ONU **que l'on va analyser dans le cadre de la deuxième partie.**

⁶⁵⁸Le 7 juillet 2023, cette organisation internationale a surveillé la destruction de 72304, 34 Tonnes d'armes chimiques déclarés par les pays signataires.

Partie II Les réformes potentielles de l'ONU pour un monde meilleur, respectueux de la paix, et du multilatéralisme : focus sur le Conseil de sécurité

La réforme du Conseil de sécurité a été posée depuis plusieurs années. La composition du Conseil de sécurité traduit les rapports de force au lendemain de la deuxième guerre mondiale. La plupart des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies considèrent que l'architecture actuelle du Conseil de sécurité est devenue obsolète, et qu'il conviendrait d'introduire des modifications substantielles afin de pouvoir accroître sa légitimité, et son efficacité. Force est de préciser que le Conseil de sécurité représente aujourd'hui, par sa composition, moins de 8 % des 192 Etats membres de l'Organisation⁶⁵⁹.

Les secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont de hauts fonctionnaires à la tête de cette administration internationale, et dont les missions sont fixées par la Charte⁶⁶⁰. Kofi Annan⁶⁶¹, en tant que Secrétaire général de l'ONU est la première personnalité internationale à avoir posé la question de la réforme de l'ONU.

Il s'est déployé pour la défense de la paix, et s'est farouchement opposé contre l'invasion de l'Irak par les Américains.

A vrai dire, les réformes portées par Kofi Annan ont rencontré une opposition forte, notamment de la part des Etats-Unis. Mais, il n'a réussi que sur un point : la Commission des droits de l'homme a été remplacée par un Conseil de l'homme dont la composition est plus respectable que celle de la procédure de la Commission des droits de l'homme. Ce nouveau Conseil est un organe subsidiaire de l'ONU. Les

⁶⁵⁹ Alexandra Novosseloff, l'élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives, <http://doi.org/10.3917/ri.128.0003>, consulté le 26/2/2025.

⁶⁶⁰La Charte définit le Secrétaire général comme le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et stipule qu'il est autorisé à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui à son avis pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

⁶⁶¹Kofi Annan a brigué deux mandats comme Secrétaire général de l'ONU, Il est africain de Ghana.

Etats Unis n'ont pas vu d'un bon œil cette réforme. D'ailleurs, ils ne se sont pas souscrits au nouveau statut du Conseil des droits de l'homme. Dans les circonstances actuelles, et eu égard au désordre international, et aux guerres **survenues** aussi bien en Europe, qu'au moyen orient, la question la plus débattue en matière de réforme porte sur la composition du Conseil de sécurité, l'organe vital de l'Organisation des Nations Unis. L'on a fait remarquer l'archaïsme de cette architecture. C'est-à-dire ce sont toujours les cinq membres permanents : la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni, les Etats Unis, les vainqueurs de la 2ème guerre mondiale. Les pays vaincus, comme l'Allemagne, et le Japon sont absents de la composition initiale du Conseil de sécurité, au lendemain de la fin de la 2ème guerre mondiale.

Compte tenu de la place de l'Allemagne, et du Japon dans le monde en tant que puissance économique, et militaire, serait-il judicieux de les exclure de la composition du Conseil de sécurité quatre-vingt ans après la fin de la deuxième guerre mondiale !

La même question se pose pour d'autres nouvelles puissances émergentes comme l'Inde, le Brésil, la Malaisie, le Singapour qui constituent également des poids lourds en matière économique, industriel, et notamment militaire. Dans le même ordre d'idée, le continent africain qui compte plus d'un milliard et demi d'individus est absent aussi de la composition du Conseil de sécurité.

En termes de réforme de l'Organisation des Nations Unis, et notamment sur le plan du Conseil de sécurité, deux principales réformes ont été proposées. La première proposition qui a eu plus de poids est connue sous le nom du G4 : Allemagne, Japon, Inde et Brésil. Ces pays proposent deux autres pays en qualité de nouveaux membres permanents.

Pour ces nouveaux membres, il est prévu de siéger au sein du Conseil de sécurité pour une période de quinze ans durant laquelle, ils

renoncent au droit de veto⁶⁶². Certains politologues considèrent que le droit de veto constitue un élément anti-démocratique de l'ONU. Car, il permet de bloquer une résolution qui aurait permis de restaurer la paix, et la sécurité internationale. Les conflits armés sur la scène internationale sont illustratifs de cette problématique.

Mais le projet des « quatre », qui préconise un Conseil à 25 avec 6 sièges permanents supplémentaires et qui a été soutenu par la France comme l'a rappelé le Président Hollande le 25 septembre 2012 à l'ONU, a suscité des oppositions⁶⁶³. En effet, l'Italie, par exemple, a déclaré qu'elle était contre la candidature de l'Allemagne. Celle de l'Inde n'a pas été vue d'un bon œil par le Pakistan...Le projet des « quatre » a également réservé deux sièges permanents au continent africain. Cependant, l'Union africaine a rejeté l'idée de sièges permanents sans droit de veto.

Des pays comme l'Argentine, l'Italie, le Pakistan, et le Mexique ont essayé d'entraver les efforts des « quatre » en proposant leur réforme basée sur le consensus⁶⁶⁴, et qui n'envisageait que des sièges non permanents au sein du Conseil de sécurité.

La deuxième proposition de réforme du Conseil de sécurité plaide plutôt pour une union pour le consensus au sein de cet instrument de règlement des conflits internationaux. Cette proposition est portée par le Pakistan, le Mexique, l'Italie. Ces pays proposent un Conseil de sécurité composé de vingt-cinq membres. La seule nouveauté est l'entrée au Conseil de sécurité, de dix nouveaux membres non permanents, et rééligibles. Quant à l'Afrique, elle plaide pour l'octroi de deux sièges au sein du Conseil de sécurité assorti d'un droit de veto.

Si l'Afrique se montre si exigeante, c'est principalement en raison de son poids au sein de l'Assemblée générale de l'ONU. C'est-à-dire que la réforme sur l'élargissement du Conseil de sécurité ne peut se

⁶⁶² Le droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies est un droit de dire non à une décision prise au sein du Conseil de sécurité. Il est accordé de façon exclusive aux membres permanents du Conseil de sécurité.

⁶⁶³ Jean-Claude Zarka, Institutions internationales, Ellipses, 2023.

⁶⁶⁴ Ce groupe a été baptisé : « Unis pour le consensus ».

réaliser que par une majorité des deux tiers de l'Assemblée, et les le continent africain réunit lui seul plus du quart. **De plus, il faut que le projet de réforme soit ratifié par les cinq membres permanents du conseil de Sécurité.**

Le plus fort blocage à ces réformes sont les Etats Unis qui estiment que le Conseil de sécurité, une fois élargi risque d'être moins efficace. Dans le même temps, ils sont pris entre ce constat, et le désir de faire entrer le Japon dans le Conseil de sécurité. Ils considèrent que la présence japonaise équilibrerait la présence chinoise.

Bien que l'argument pour un Conseil de sécurité restreint pour plus d'efficacité soit plausible, il n'en demeure pas moins que le Conseil de sécurité ne pourrait pas être efficace sans l'engagement réel d'un nombre suffisant de ses membres capables de fournir les moyens nécessaires en termes de troupes, et de logistique pour pouvoir conduire les opérations de maintien de la paix à l'échelle internationale.

L'expérience a révélé qu'on est loin d'avoir mis les moyens nécessaires comme le stipule la charte de l'ONU. En cause, le conflit entre les Etats Unis et l'Union soviétique, l'actuelle Russie. Dans cette perspective, l'article 42 de la Charte prévoit que le Conseil de sécurité peut en cas d'échec des autres mesures « entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationale ».

L'article 43 et suivants indiquent ce qui est pour cela nécessaire. D'abord :

« Tous les membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationale ».

Puis :

« Afin de permettre à l'Organisation de prendre d'urgence des mesures d'ordre militaire, des membres des Nations Unis maintiendront des contingents nationaux de forces aériennes immédiatement utilisables en vue de l'exécution combinée d'une action coercitive internationale.[Et] dans les limites prévues par l'accord spécial ou les accords spéciaux mentionnés à l'article 43, le Conseil de sécurité, avec l'aide du Comité d'état-major militaire, fixe l'importance et le degré de préparation de ces contingents et établit des plans prévoyant leur action combinée »⁶⁶⁵.

L'article 47 de la Charte de l'ONU prévoit :

« Est établi un comité d'état-major militaire, chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel ».

Faute d'avoir les moyens pour l'application de ces dispositions de la Charte de l'ONU, le Conseil de sécurité trouve des difficultés à restaurer la paix et la sécurité internationales. Cette organisation internationale remplit juste des missions de maintien de la paix, et non celle de rétablissement de la paix.

Certes, le manque de moyens militaires et logistiques paralyse le fonctionnement du Conseil de sécurité. A ce réalisme macabre, il faudrait rajouter le changement d'équilibre à l'échelle internationale qui a placé les Etats Unis au cœur du monde, notamment après l'effondrement de l'Union soviétique. Nul ne doute que les capacités militaires, et économiques des Etats Unis sont énormes.

Il faut reconnaître que la situation du monde reste toujours dangereuse, instable aussi longtemps que la puissance des Etats Unis existera. Il s'agit, en l'occurrence, d'une dissymétrie de puissance. A travers cette puissance, les Etats Unis influencent grandement les décisions prises au sein du Conseil de sécurité. Ils influencent les

⁶⁶⁵L'article 45 de la Charte de l'ONU.

autres Etats en termes de résolutions onusiennes, même les Etats membres permanents du Conseil de sécurité.

Toute tentative de réforme du Conseil de sécurité devrait s'accompagner d'une négociation avec les Etats-Unis en leur offrant un statut privilégié. Ce doit être le rôle des diplomates des grands pays d'Europe, d'Asie. Il faudrait montrer à cette première puissance du monde l'importance de son intégration au sein de l'ONU. En contrepartie, il faut qu'elle reconnaisse un certain nombre de limites à cette puissance.

Cependant, la plupart des analystes s'accordent à dire que cela est impossible. Ils ont tendance même à croire que les Etats-Unis veulent la fin de l'Organisation des Nations Unies, notamment après les attentats du 11 septembre 2001⁶⁶⁶. En effets, plusieurs signes confirmaient cette tendance : l'invasion de l'Irak était décidée sans l'accord du Conseil de sécurité, le président américain Georges W Bush nommait John Bolton -opposant farouche à l'ONU- ambassadeur auprès des Nations unies, les Etats-Unis refusaient de ratifier beaucoup de traités internationaux, comme le protocole de Kyoto, comme ils ont refusé d'adhérer au nouveau Conseil des droits de l'homme fondé en 2006, et qui a remplacé la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Les Etats-Unis optent pour une politique étrangère hégémonique, laissant peu de chance au multilatéralisme si celui-ci ne servait pas ses intérêts stratégiques. En vérité, l'unilatéralisme est une tradition ancienne bien ancrée dans l'esprit des américains, et ce depuis 1945.

Les analystes parlent plutôt d'un multilatéralisme sélectif, qui consiste à s'adosser sur les Nations unies lorsque celles-ci soutenaient les positions américaines, et à les négliger dans le cas contraire. C'est ce qui a inspiré la politique étrangère américaine depuis 1945.

⁶⁶⁶Les attentats du 11 septembre 2001 se sont déroulés le même jour aux Etats-Unis, et a provoqué la mort de 2977 personnes à Manhattan à New York, en moins de deux heures entre huit heures et dix heures du matin.

Protéger les intérêts des Etats-Unis a toujours été le choix de ce pays. L'on peut constater que tous les dirigeants américains d'après 1945 étaient d'accord avec le comité des chefs d'état-major qui déclarait en 1947 que « croire en la capacité des Nations Unies de protéger, aujourd'hui ou demain, la sécurité des Etats-Unis reviendrait à perdre de vue la sécurité vitale des Etats-Unis ».

Pendant la guerre froide, ces derniers, comme beaucoup d'autres pays ont lancé de façon unilatérale des opérations militaires secrètes, ou mené des opérations violant ouvertement le droit international, et ignorant l'Organisation des Nations Unies, ou contournant la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

C'est le cas au Guatemala et en Iran en 1950, au Vietnam, en République dominicaine en 1960, les décisions américaines ont rarement fait palace à une consultation des autres pays. Ces opérations se sont soldées par des catastrophes en pertes humaines et matériels, mais elles découlaient de la même logique : celle de considérer la sécurité nationale américaine supérieur à toute autre considération. Autrement dit, lorsque la sécurité des Etats-Unis est en jeu, ils ne sont pas prêts à partager la décision avec le reste de la communauté internationale, et encore moins à se plier à la « sagesse collective » des Nations- Unies.

Les tentatives de réforme de l'ONU risquent de rencontrer un échec cuisant. L'une des raisons qui expliquent l'ancrage de cette option dans la politique étrangère américaine est le déséquilibre de puissance qui caractérise notre époque. Nous vivons dans un monde unipolaire, par excellence. L'écroulement de l'Union soviétique a été interprété comme une preuve de la supériorité du « capitalisme libéral sur le socialisme autoritaire ». Certains voyaient dans ce déséquilibre de puissance la fin de l'histoire⁶⁶⁷.

Aujourd'hui, l'investiture de l'actuel président américain Donald Trump, le 20 janvier 2025 constitue un coup extrêmement violent au

⁶⁶⁷F.Fukuyama, *The End of History and the Last Mann* New York, free Press, 1992, thèse soutenue à l'origine dans un article du même titre publié dans la revue *The National Interest*, 1989.

multilatéralisme. En effet, ce président réélu pour un deuxième mandat se caractérise par une forte politique isolationniste : la volonté de se tenir à l'écart des affaires extérieures. Cette approche de la politique étrangère américaine portée par le président Trump constitue une menace majeure pour la paix, pour l'environnement, et pour l'économie mondiale aussi.

Une menace pour la paix

Dès son arrivée au pouvoir, le président Trump a menacé d'annexer par la force des territoires comme le Groenland, le canal de Panama, ou encore le Canada. Toutefois, nous vivons un moment de grands bouleversements géopolitiques avec l'émergence de nouveaux pouvoirs comme la Chine, l'Inde, le Brésil qui pourraient relativement rééquilibrer le cours des événements. Le conflit au proche orient lié à l'occupation de la Palestine s'amplifie sous le mandat de Trump⁶⁶⁸.

Une menace pour l'environnement

La coopération en matière de climat va vivre ses tristes jours. En effet, le président Trump menace de sortir son pays des accords de Paris. Il faut rappeler dans ce contexte que les pays du Sud subissent les conséquences de cette crise climatique, d'où l'intérêt de trouver un espace de dialogue que seul le multilatéralisme le permettrait.

Une menace économique

La reprise des conflits commerciaux notamment entre la Chine et les Etats-Unis est l'illustration de cette menace économique. Ce sont les pays pauvres qui en font les frais, car, ils paient de pleins fouet les conséquences de l'inflation due à la guerre commerciale entre les deux grandes puissances. L'administration n'a pas dédaigné de faire usage des voies légales de l'OMC : de janvier 2017 à janvier 2018, elle a déposé 10 plaintes devant l'OMC, contre la Chine, l'Union européenne (UE), la Turquie, le Canada et l'Inde⁶⁶⁹.

Tout cela risque d'aggraver les inégalités entre les Etats. Le nouveau

⁶⁶⁸La trêve négociée entre les Palestiniens et l'autorité occupante a été trouvée certes, mais Trump négocie après la trêve : ils demandent à des Etats (Egypte, et Jordanie) d'accueillir les Palestiniens chassés, ou exilés de leur pays.

⁶⁶⁹ Patrick Allard, la politique commerciale de Donald Trump, Annuaire français des relations internationales, 2019.

rapport du Laboratoire sur les inégalités mondiales (World Inequality Lab)⁶⁷⁰ publié en 2022 présente une radioscopie des inégalités mondiales. Ce laboratoire estime que les inégalités qui caractérisent beaucoup de sociétés sont le résultat de choix politiques, et n'ont rien d'une fatalité. Selon ce rapport, les inégalités de revenu dans le monde sont claires. C'est-à-dire qu'en 2021, les 10 % les plus riches de la planète accaparent 52 % du revenu mondial, alors que la moitié la plus pauvre ne gagne que 8 % du revenu mondial. Force est de préciser que la région du Moyen-Orient, et de l'Afrique du Nord est la plus inégalitaire au monde, car, les 10 % les plus riches y captent 58 % des revenus.

Conclusion

La réforme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est une entreprise délicate. Toutes les tentatives de réformes proposées par les différents pays ont été bloquées par les Etats Unis. Ce qui explique l'influence de l'Amérique sur la réforme de l'ONU.

Cette influence est principalement due à la puissance de ce pays, notamment après l'effondrement de l'Union Soviétique. Pour pouvoir procéder à la réforme de l'ONU, nous estimons qu'il faut constituer un contre-pouvoir à la puissance américaine. Des pays comme la Chine, la Russie, l'Inde, le Pakistan, l'Allemagne, le Japon, les deux Corées, pourraient constituer un seul axe capable de négocier avec les Etats Unis. Ces derniers ne reconnaissant que la puissance, seraient prêts à faire des concessions quant au projet de réformer l'Organisation des Nations Unies (ONU). **Par ailleurs, l'existence du G20 comme nouveau cadre de règlement des problèmes se posant à l'échelle internationale, pourrait constituer une solution alternative à la problématique de réformer l'Organisation des Nations- Unies (ONU). En effet, ce groupement d'Etats traduit la nouvelle carte géopolitique mondiale, et pourrait devenir le nouveau Conseil de sécurité. Dans ce forum des Nations, le continent africain semble loin des enjeux internationaux, et pour cause un sous-**

⁶⁷⁰ Ce rapport a été rédigé par Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman.

développement criant accentué par la sécheresse. Pour pouvoir s'imposer à l'échelle internationale notamment en matière de réforme de l'ONU, l'Afrique devrait s'industrialiser, promouvoir la recherche-développement, et lutter contre la corruption qui mine le continent depuis fort longtemps.

Les ressources bibliographiques

Annan Kofi, interventions : une vie dans la guerre et dans la paix , Paris, Edition Jacob, 2013.

Ambrosetti David, normes et rivalités diplomatiques à l'ONU : le Conseil de sécurité en audience, Bruxelles, 2009.

Albert Mélanie, Decaux Emmanuel, Lemay Hebert, les grandes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, Paris, Dalloz, 2012.

Benamrane Djilali, l'ONU : source ou frein au droit international? Paris : l'Harmattan, 2014.

Hasbi Aziz, ONU et ordre mondial : réformer pour ne rien changer, Paris, l'Harmattan, 2005.

Izambert Jean-Loup, faut-il brûler l'ONU ? Paris, 2004

Kolb Robert, l'article 103 de la Charte des Nations Unies, 2014.

Konadje, Jean-Jacques, l'ONU et le conflit ivoirien : les enjeux géopolitiques de l'intervention (2002-2010), Paris, l'Harmattan, 2014.

Thielen Ophélie, le recours à la force dans les opérations de maintien de la paix contemporaines, Paris, 2013.

Saiget Marie, l'ONU face aux violences sexuelles de son personnel : crise de crédibilité et changement en organisation internationale, Paris, l'Harmattan, 2012.